



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2019

COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19h14.

La désignation de Melle Jeanne-Laure BEURY comme secrétaire de séance est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°01

« PÔLE MUSEAL ET CONSERVATOIRE :

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION DES CLES DE TROYES »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

Il s'agit du partenariat habituel dans le cadre des 14^{èmes} Clés de Troyes, du 10 au 12 septembre 2019, avec Troyes Champagne Métropole. Le Pôle Muséal accueille les participants au Musée des Beaux-Arts pour une épreuve ludique « Les boîtes mystérieuses du Museum » et le Conservatoire pour une épreuve ludique et musicale le 10 septembre.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°02

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MARCEL LANDOWSKI CONVENTIONS DE PARTENARIAT »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

En contrepartie de mises à disposition de salles et de matériel pour l'exercice de leurs activités, les associations Lecture et Loisirs, Chanson Contemporaine, Envol Musical et Folkafon proposeront des ateliers, conférences, répétitions publiques, ouverts à tous.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°03

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MARCEL LANDOWSKI

PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

PROJET SUR LES PRATIQUES VOCALES ET LE CHANT CHORAL ET SUR L'EVEIL MUSICAL AU SEIN DES ECOLES EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE »

Rapporteur : Mme VIARDIN

Reconduction du partenariat habituel pour l'année scolaire 2019-2020 visant à délocaliser des activités du Conservatoire dans les quartiers et spécialement dans les écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire pour y proposer des ateliers chorale et éveil musical.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour, 1 Abstention)**.

Interventions : Mme ZAJAC – M. SEBEYRAN - Mme AMILHAU

RAPPORT N°04

« REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MAISONS PETITE ENFANCE»

Rapporteur : Mme PHILIPPON

Afin d'évaluer ses actions et adapter son offre de service aux besoins des publics, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a besoin de disposer d'informations détaillées sur les publics usagers des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). A ce titre, elle a mis en place depuis 2014 un recueil d'informations mais qui reste trop limité pour disposer d'un échantillon représentatif. C'est pourquoi, elle a produit un Fichier Localisé des Usagers des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (en abrégé : Filoué) à finalité purement statistique. La Ville de Troyes est sollicitée pour transmettre, pour les établissements dont elle assure la gestion, l'ensemble des données sollicitées par la CNAF. La mise en œuvre de cette évolution implique la mise à jour du règlement intérieur des Maisons Petite Enfance. Par ailleurs, dans l'optique d'une évolution attendue du barème national des prestations familiales utilisé pour le calcul de la tarification des Maisons Petite Enfance, la référence à l'ancien barème, qui figurait à titre d'information, a été supprimée.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : Mme AMILHAU – Mme PHILIPPON

RAPPORT N°05

« TRANSACTION IMMOBILIERE »

Rapporteur : M. DUPATY

Acquisition : 19 bis et 21 Boulevard Danton et rue Largentier

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit la création d'une voie de desserte de terrains riverains entre le Boulevard Danton et la rue Largentier. A ce titre, la Ville a déjà validé l'acquisition de certaines parcelles pour lesquelles des évolutions sont nécessaires. Ces dernières portent notamment d'une part, sur le changement de propriétaire de la parcelle BC n° 935 et d'autre part, sur la diminution, à la demande des copropriétaires, de l'emprise de la parcelle nouvellement cadastrée BC n°984. Enfin, au vu des investissements prochainement portés par la Ville, il a été acté que l'acquisition initialement prévue au coût de 10,5 €/m² se ferait au prix d'1 € pour chaque parcelle.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°06

« EXERCICE 2019 :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE »

Rapporteur : M. CHEVALIER

- 1) Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative particulière qui comporte :
 - la reprise du résultat antérieur ;
 - les restes à réaliser de l'année écoulée ;
 - des propositions nouvelles, qui comprennent des opérations d'ordre et des opérations réelles.

- a) Le projet de Budget Supplémentaire du **Budget Principal** s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 39 037 034,42 €.

Les opérations réelles intégrées dans cette première Décision Modificative de l'année concernent :

- les ajustements de crédits, à la hausse ou à la baisse, afin d'aligner les besoins financiers au déroulement réel des opérations ;
- des crédits liés au lancement de nouvelles opérations.

Parmi les montants significatifs de ce Budget figurent, en dépenses d'investissement :

- 1 719 160 € d'acquisitions diverses (acquisitions foncières, œuvres d'art ...)
- 747 740 € de subventions d'équipement
- 604 500 € de complément au programme de travaux de voirie
- 596 230 € de travaux de bâtiment sur les écoles

b) Les Budgets Annexes du Stationnement Payant et de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) s'équilibrent, respectivement, à 1 073 341,25 € et 427 911,06 € ou, en opérations réelles, à 673 341 € et 213 956 €.

2) Admissions en non-valeur

Ce rapport propose également de bien vouloir admettre en non-valeur les créances devenues irrécouvrables, pour un montant de 22 182,46 € et concernant uniquement le Budget Principal.

Pour information, les créances éteintes par le Juge s'élèvent à 12 380,16 € pour le Budget Principal et 20 582,70 € pour le Budget Annexe du Stationnement Payant.

3) Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Au-delà de l'ajustement des échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme existantes, il est proposé :

- d'ajuster à la hausse les AP relatives à l'électrification de la Ligne SNCF Paris-Troyes (avance financière à l'Etat + 484 830 €) et celle concernant le renouvellement du gros matériel technique (+67 000 €)
- d'adopter les 5 nouvelles Autorisations de Programme suivantes :
sur le Budget Principal

○ Construction de locaux techniques à Henri Terré	1 300 000 €
○ Opérations JO 2024	1 248 500 €
○ Participation à la Cité du Vitrail	1 000 000 €
○ Etudes du NPNRU Jules Guesde	300 000 €

sur le Budget Annexe du Stationnement Payant

○ Construction du parc en ouvrage « Argence »	18 100 000 €
---	--------------

4) Convention de répartition du produit des Forfaits Post-Stationnement (FPS)

Pour faire suite à la dépénalisation des infractions au stationnement, la réglementation prévoit le reversement d'une part du produit des FPS à l'Agglomération au titre de la mobilité, compétence de l'EPCI. Il est donc proposé de répartir ce produit au prorata de la voirie détenue par chacune des deux Collectivités sur le territoire de Troyes, soit 16% pour Troyes Champagne Métropole, et d'approuver la convention. Cette décision concerne le produit perçu en 2019 au titre des FPS et reversé à l'Agglomération en 2020.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 8 Contre)**.

Interventions : M. BLANCHON – M. GUITTON - Mme AMILHAU – Mme ZAJAC – M. CHEVALIER – M. LE MAIRE – Mme HELIOT-COURONNE – Mme FRAENKEL

RAPPORT N°07

« GARANTIES D'EMPRUNTS – TRANSFERT DE PRETS »

Rapporteur : M. DAHDOUH

Par arrêté du 16 février 2016, Madame la Préfète a transféré à l'association « La Croix Rouge Française » la gestion du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Nouvel Objectif » sis à Troyes, 30 rue du Grand Véon, initialement géré par l'association « La Porte Ouverte ». A cette occasion, les garanties d'emprunts accordées par notre Assemblée le 12 décembre 2011 à l'association « La Porte Ouverte » pour la construction de ce centre doivent être transférées à « La Croix Rouge Française ». Il est donc proposé au Conseil municipal de réitérer les garanties d'emprunts relatives aux deux prêts initiaux consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations, devenue depuis « Banque des Territoires », à hauteur de 50%, le Département ayant apporté sa garantie également à hauteur de 50%.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (41 Pour, 4 Abstention)**.

Interventions : M. GUITTON – Mme AMILHAU – M. CHEVALIER – M. LE MAIRE

RAPPORT N°08

« APPROBATION DE PLANS DE FINANCEMENT, DEMANDES DE FINANCEMENT, ACTUALISATION DE PLAN DE FINANCEMENT ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT »

Rapporteur : M. DUPATY

A) La première partie de ce rapport concerne 2 nouvelles demandes de financement :

- a. La première demande de financement porte sur l'acquisition de 2 œuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'Art Moderne. Ces deux œuvres sont financées à hauteur de 80% par le FRAM (Fonds Régional d'Acquisitions des Musées) et le Fonds du Patrimoine.
- b. La seconde s'adresse à la Commune de Saint-Parres-aux-Tertres pour le financement des travaux de réfection de la rue du sentier des Grèves à hauteur de 50% du coût des travaux HT. Cette rue, située sur le territoire de Saint-Parres-aux-Tertre, est aujourd'hui en partie propriété de la Ville de Troyes. Elle fera l'objet d'une rétrocession prochainement après travaux de réfection.

B) La deuxième partie concerne l'actualisation du plan de financement du projet de construction de terrains de tennis couverts et la réhabilitation de terrains existants en portant le montant de l'assiette des dépenses subventionnables à 822 037 € HT, soit 986 445 € TTC.

C) La troisième et dernière partie de ce rapport concerne :

- a. Tout d'abord l'approbation du renouvellement des conventions d'Objectifs et de Financements sur Fonds Locaux avec la CAF de l'Aube pour le versement de la bonification de prestation de service « Accueils de Loisirs Sans Hébergement ». Cette bonification concerne uniquement les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 840 €.
- b. Enfin, il est demandé d'approuver un avenant aux conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Aube pour le financement du fonctionnement des Etablissements d'accueil des jeunes enfants. Cet avenant porte à la fois sur l'actualisation du mode de fonctionnement de la Prestation de Service Unique et sur les bonus « Inclusion handicap » et « Mixité sociale ». En outre la CNAF profite de cet avenant pour modifier le barème national des participations des familles inchangé depuis sa mise en place en 2002, à compter du 1^{er} septembre 2019, en combinant une hausse du plafond et une augmentation modérée des taux. *Un amendement verbal est apporté à ce point du fait d'un correctif transmis par la CAF concernant le barème national des participations familiales.*

Le rapport, ainsi amendé, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (38 Pour)**.

Interventions : M. GUITTON – M. CHEVALIER – M. LE MAIRE

RAPPORT N°09

« ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU DEPARTEMENT »

Rapporteur : M. CHEVALIER

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'attribuer un fonds de concours d'un montant de **1 000 000 €** au Département de l'Aube pour participer à la création de la Cité du Vitrail à l'Hôtel-Dieu-Le-Comte.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour)**.

RAPPORT N°10

« DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE :

AVENANT 2019 A LA CONVENTION ET TRANSFORMATION EN OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) »

Rapporteur : M. DAHDOUH

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville signée avec l'Etat le 27 juin 2018, il est proposé d'approuver un avenant permettant à la fois :

- d'intégrer les modifications à porter sur les 15 opérations mûres lancées courant 2018,

- de proposer conjointement avec Troyes Champagne Métropole, pour 2019, 9 actions supplémentaires qui ont été validées en comité de projet le 1^{er} février dernier,
- d'acter la transformation de la convention « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), sur le périmètre et dans les conditions définies dans le projet d'avenant.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (38 Pour, 1 Abstention)**.

RAPPORT N°11

« RAPPORT ANNUEL 2018 DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

Dans le cadre de la dépenalisation des amendes de stationnement, depuis le 1^{er} janvier 2018, remplacées par le Forfait Post Stationnement (FPS), la Ville doit présenter chaque année au Conseil municipal un rapport rendant compte de la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et des décisions qui ont été rendues à l'issue de leur instruction. Sont ainsi présentés les tableaux reprenant en détail les motivations avancées par les usagers et les réponses apportées par la Collectivité. On pourra relever que pour 2018, sur près de 18 000 FPS, seulement 475 RAPO ont été reçus soit – de 3% du global et pour un taux de rejet de réclamations de 22%.

Ce rapport n'appelle pas de vote. L'Assemblée délibérante **prend acte** du rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires pour l'année 2018.

RAPPORT N°12

« MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION ORGANIQUE SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte, suite à l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique, du nouveau règlement intérieur des commissions mentionnées de la Ville de Troyes. Les modifications portent uniquement sur une harmonisation et une mise en cohérence avec les dispositions du Code de la Commande Publique, sans modifications de fond. L'application de ce règlement intérieur s'appliquera au Pouvoir Adjudicateur qu'est la Ville de Troyes, ainsi qu'à tous les candidats et soumissionnaires dans le cadre de l'attribution d'un marché public.

Ce rapport n'appelle pas de vote. Suite à l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique, l'Assemblée délibérante **prend acte** du nouveau règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Organique de la Ville de Troyes.

RAPPORT N°13

« CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes suivant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant :

La Ville de Troyes et la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole envisagent de s'associer en vue de retenir un opérateur économique commun chargé d'affranchir le courrier et les colis de chaque entité.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°14

« MARCHES PUBLICS FORMALISES : AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE CONSULTATION »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public suivant :

La Ville de Troyes doit acquérir ou renouveler les matériels informatiques mis à disposition des agents de la Collectivité afin d'assurer la continuité de service, l'objectif étant de renouveler 1/5 du parc chaque année. Aussi, la Collectivité a décidé de recourir à la procédure de l'accord-cadre alloti multi-attributaire à marchés subséquents par voie d'appel d'offre ouvert au vu de l'estimation totale sur la durée du marché de trois ans.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°15

« MARCHES PUBLICS FORMALISES : AVENANTS »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des avenants exposés ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer :

- EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX : Avenant n°3 au lot 4 – Equipements individuels – Marché n°01170682
- ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET LA TRANSFORMATION DU SITE « LE VOULDY » - ACCORD-CADRE N° 14C0005 : Avenant n°2 -Filialisation – Changement de dénomination – Référence bancaire

- VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS DE LA VILLE DE TROYES, DU CMAS DE TROYES ET DE LA MAISON DU BOULANGER : Avenant n°2 au lot 4 : Vérifications des installations de gaz – Marché n°01 18 0532

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°16

« PARTENARIAT GUIDE ECONOMUS »

Rapporteur : Melle BEURY

Aux détenteurs du guide payant Economus, regroupant des offres privilèges de divers partenaires, la Ville proposera des entrées piscines gratuites pour les enfants de + 6 ans. En contrepartie, la Ville bénéficiera de 10 guides gratuits, d'une insertion publicitaire dans ce guide et de campagnes de communication.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

Interventions : M. GUITTON – M. LE MAIRE

RAPPORT N°17

« CANDIDATURE A UNE CONSULTATION PUBLIQUE »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

La Ville de Troyes dispose d'un logiciel, le logiciel 3temps permettant de gérer le temps de travail et des congés des agents de la Collectivité territoriale. Ce logiciel créé en interne, est la propriété de la Ville de Troyes, celle-ci est donc titulaire du droit patrimonial attaché audit logiciel. Elle a à ce titre la capacité de l'exploiter pour elle ou au profit d'un tiers.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Troyes réponde au besoin de la Commune de La Chapelle-Saint-Luc, en lui cédant l'utilisation du logiciel 3temps, en candidatant au marché public lancé par La Chapelle-Saint-Luc.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°18

« RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - ANNEE 2018 »

Rapporteur : M. CHEVALIER

Il s'agit de prendre acte des présentations des rapports d'activités annuels pour 2018 de l'ensemble des services publics dont la Ville confie la gestion à un tiers par convention de délégation de service public, à savoir le stationnement payant, le camping municipal et la fourrière automobile.

Ce rapport n'appelle pas de vote. L'Assemblée délibérante **prend acte** des rapports annuels 2018 des Délégués de Services Publics.

RAPPORT N°19

« DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT - AVENANT N°7 »

Rapporteur : M. SOMSOIS

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions de mise en conformité du contrat de délégation du stationnement payant, confié à Troyes Parc Auto, avec les obligations liées au traitement et à l'utilisation des données personnelles des usagers du service, que le prestataire est amené à récolter dans le cadre de sa gestion avec la clientèle. Il s'agit de la stricte application du règlement européen d'avril 2016 en vigueur sur le territoire national depuis le 25 mai 2018 et qui s'impose aux collectivités territoriales et à leurs sous-traitants tels que Troyes Parc Auto dans le cas présent.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (37 Pour, 3 Contre, 1 Abstention)**.

Intervention : M. GUITTON

RAPPORT N°20

« RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE ET SA RELANCE EN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC »

Rapporteur : M. SOMSOIS

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au principe de renouvellement de la Délégation de Service Public de la gestion de la fourrière automobile municipale et d'approuver le principe de relancer ladite procédure sous la forme d'une concession de service public, conformément aux dispositions de la III^{ème} partie du Code de la Commande Publique.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Contre)**.

RAPPORT N°21

« VIE ASSOCIATIVE LOCALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS »

Rapporteurs : Mme ROYER – M. DUPATY – Mme GARIGLIO

A/ CULTURE

1- L'association Union Photographique Champenoise organise son Centenaire du 1^{er} septembre 2019 au 30 août 2020 afin de montrer le savoir-faire du club et favoriser la pratique photographique des Troyens. Elle sollicite à ce titre une subvention de 1 000 € pour couvrir les frais d'achat de fourniture pour les expositions.

2- L'association Harmonie de l'Alerte organise un concert de la Chanson Française avec trois harmonies, à savoir l'Alerte, Bar Sur Aube et Tonnerre, qui sera organisé le 30 novembre 2019 au Théâtre de Champagne. Elle sollicite une subvention

spécifique de 500 € (location Théâtre de Champagne, achats de partitions, frais de personnel, de sécurité, de publicité, de Sacem, de déplacements et de billetterie).

3- L'association Rétro Club Automobile de Champagne organise le Retroymobile, une exposition de véhicules avec pour partenaire Jaguar, qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2019 à l'Espace Argence. Elle sollicite une subvention spécifique de 12 000 € (frais de location de l'Espace Argence, provision de fluide, mise à disposition des agents de sécurité).

Propositions d'attribution :

- 800 € à l'association Union Photographique Champenoise
- 500 € à l'association Harmonie de l'Alerte
- 2 000 € à l'association Retro Club Automobile de Champagne

Le point A/ CULTURE est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

B/ URBANISME

- **Association L'Oblique**

L'association L'Oblique, dont le but est de sensibiliser les citoyens à l'architecture moderne, souhaite rééditer, en l'actualisant, le livre qu'elle a publié en 2015 portant sur l'architecture à Troyes et dans l'Aube sur les 50 dernières années. A ce titre, elle sollicite un accompagnement de la Ville sur ce projet estimé à environ 9 000 €. Au vu de la qualité du précédent ouvrage, il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association.

Le point B/ URBANISME est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

C/ COMMERCE

- **Association du Commerce du Cœur du Bouchon (ACCB)**

L'association sollicite une aide de la Collectivité afin de mettre en place une application et un site dénommés « BOUTIC », proposés par les Vitrines de France et destinés à mettre en relation les commerçants locaux et leur clientèle. Le projet s'élève à environ 31 000 € et la Ville propose d'accompagner l'ACCB à hauteur de 24 031,44 € au maximum, sachant que la Ville a également sollicité le FISAC, au titre du programme « Action Cœur de Ville », pour lequel une aide d'au plus 30 % pourrait être octroyée. En cas de versement par le FISAC, le montant sera perçu par la Ville et diminuera ainsi sa charge nette sur ce projet.

Le point C/ COMMERCE est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Abstention)**.

RAPPORT N°22

« ORGANISATION DU CONCOURS PHOTO INSTAGRAM : INSTA'TROYES CHALLENGE »

Rapporteur : M. HONORE

La Direction de la Communication lance un concours photo via Instagram. Il s'agit d'approuver la composition du jury (personnel de la Communication), de valider le règlement du concours qui sera déposé chez un huissier et le contrat de cession de reproduction et d'exploitation des lauréats.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°23

« INDEMNISATION DE TIERS »

Rapporteur : M. DUPATY

Il s'agit de rembourser Madame FOURNET laquelle s'est acquittée irrégulièrement des frais de mise en fourrière et de destruction de son ancien véhicule à la place du propriétaire actuel. Ce remboursement permettra ensuite de régulariser la situation en émettant un titre de recette au nom de l'actuel propriétaire du véhicule.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°24

« APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA SEM ENERGIE ET DE LA SPL TROYES PARC AUTO »

Rapporteur : Mme ROUVRE

La Ville de Troyes est actionnaire de la Société d'Economie Mixte SEM Energie et de la Société Publique Locale SPL Troyes Parc Auto. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est tenu d'approuver le rapport annuel 2018 desdits mandataires.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Abstention)**.

RAPPORT N°25

« DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE TROYES AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE PARADIS »

Rapporteur : Mme FRAENKEL

Il s'agit de procéder à la désignation de Monsieur Philippe OUVRAI au sein du Conseil de l'école primaire Paradis, en lieu et place de Madame Anne-Marie ROYER, Conseillère municipale, laquelle a demandé à ne plus y siéger.

A l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), Monsieur Philippe OUVRAI, Conseiller municipal, est désigné pour siéger au sein du Conseil de l'école primaire Paradis.

RAPPORT N°26

« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il s'agit d'approuver les points suivants :

- Modification du tableau des effectifs dont la transformation d'un emploi vacant en un poste d'ingénieur « Chef(fe) de service Système Réseau et Télécommunication »
- Convention d'adhésion au « socle commun » d'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
- La formation professionnelle des agents de la Ville de Troyes : présentation du plan pluriannuel de formation, adoption du règlement de formation et financement du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Convention de mise à disposition individuelle avec la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole qui porte le service commun « capture et fourrière animale (chiens et chats) »
- Versement annuel de subventions à l'Association du Restaurant Interadministratif de l'Aube (ARIA) (Point II de la délibération n°22 du 7 février 2019 amendé)
- Mise en place d'un régime d'astreinte au service Accueil de la Petite Enfance et actualisation des modalités d'indemnisation

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°27

« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 20h28.

Le Maire
François Baroin